



MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de
l'administration et de la
fonction publique

Préparation des élections professionnelles de 2022 et élaboration de la cartographie des instances de dialogue social

Groupe de travail du 16 mars 2021



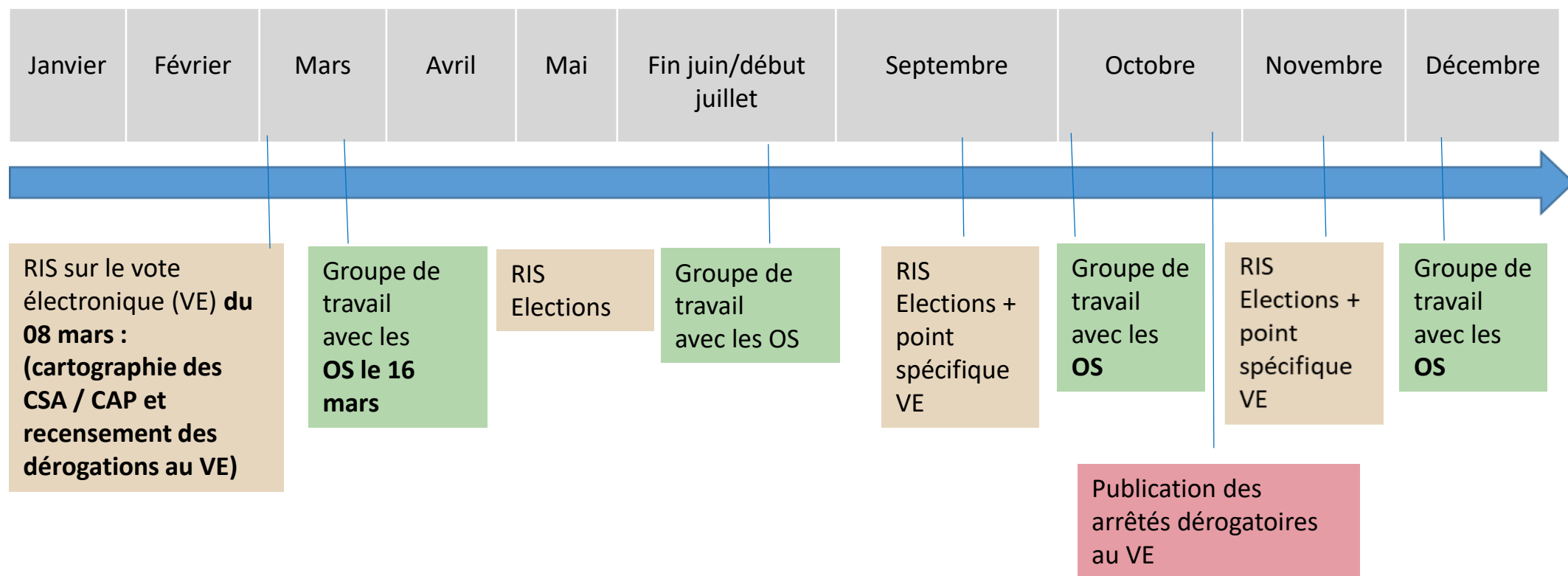
Les points à l'ordre du jour de la réunion

- I) Le projet de rétroplanning pour la préparation des élections professionnelles de 2022**
- II) Les concertations sur les élections professionnelles et la cartographie des instances**
- III) Le vote électronique et les dérogations possibles**
- IV) Temps d'échanges**



I. Rétroplanning prévisionnel des élections

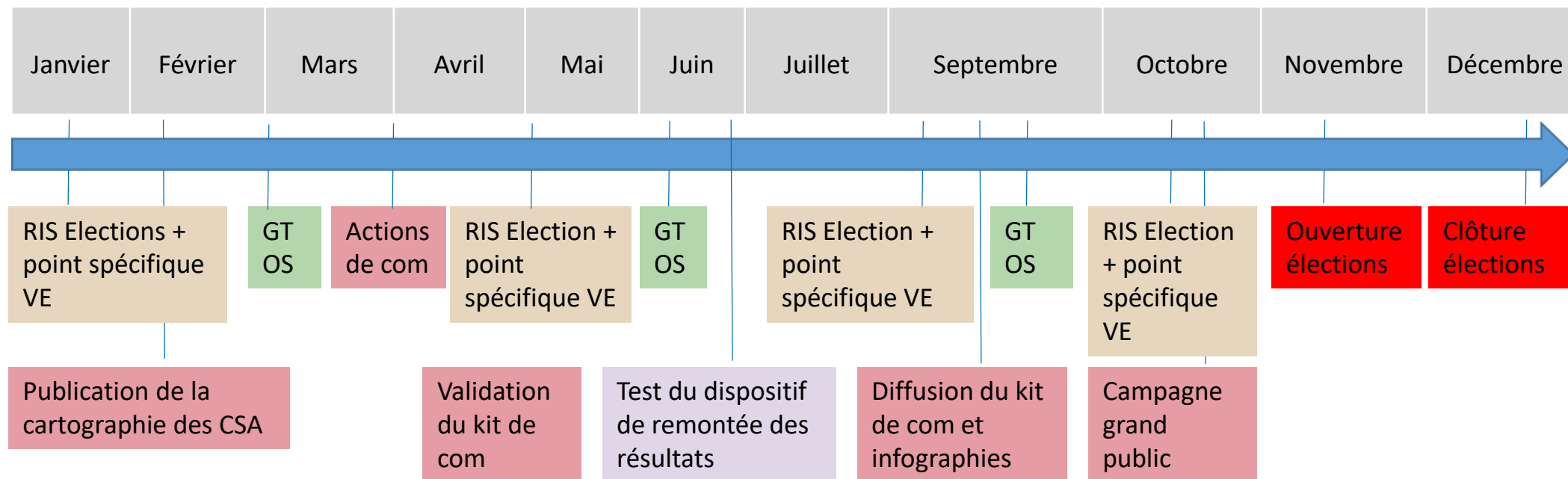
2021





I. Rétroplanning prévisionnel des élections

2022



1^{er} janvier 2022

Date de référence pour la détermination des effectifs représentés au sein de chaque instance (dont % H/F).

31 mars 2022

Date limite de communication au personnel et aux partenaires sociaux concernés des proportions de femmes et d'hommes dans les effectifs représentés.

Début Juin 2022

Date limite de publication d'un arrêté pour chaque fonction publique, contresigné du PM et du ministre intéressé, fixant la date du scrutin.

Fin octobre 2022

Date limite de dépôt des candidatures. Début officiel du processus électoral.



II. Les concertations sur la cartographie des instances

○ Les concertations ministérielles sur la cartographie des CSA

- ❖ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : Une première réunion avec les OS sur la cartographie des CSA se tiendra le 16 mars. Deux autres réunions sont prévues en avril.
- ❖ Ministère des affaires étrangères : La cartographie sera examinée en CTM le 17 mai prochain.
- ❖ Ministère des affaires sociales : Les travaux sur la cartographie des futurs CSA est décalée du fait de la création des nouvelles DREETS à compter du 1er avril prochain. Un GT est prévu le 19 mars prochain sur les élections d'octobre 2021 des CT des DREETS. **Le prochain CTM prévu fin mars portera sur les élections DREETS de 2021 et les élections CSA de 2022.**
- ❖ Ministère des armées : Des réunions avec les OS sont programmées à l'été 2021.
- ❖ Ministère de la culture : Un scénario de la future cartographie a été présenté aux OS lors d'une première réunion le 28 février dernier. Des points réguliers sont également effectués avec les opérateurs.
- ❖ Ministère de l'économie et des finances : **Le premier GT avec les OS a eu lieu le 10 mars, un deuxième GT le 15 avril, et un troisième GT aura lieu avant le CTM prévu début juillet.**

II. Les concertations sur la cartographie des instances

○ Les concertations ministérielles sur la cartographie des CSA

- ❖ Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports/ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : Le MEN va organiser une concertation avec les OS d'ici avril prochain.
- ❖ Ministère de l'intérieur : La concertation avec les OS aura lieu en avril sur la cartographie des CSA. Mise en place des 234 nouveaux CSA des DDI avec une concertation avec les OS des DDI aussi en avril.
- ❖ Ministère de la justice : travaux en cours sur l'intégration des magistrats
- ❖ Ministère de la transition écologique et solidaire : Concertation des OS sur la cartographie du CSA qui s'est tenue avec les OS le 10 février dernier.
 - DGAC : Le dialogue social avec les OS débutera le 1er avril prochain.
- ❖ Services du premier ministre : L'arrête-cadre fixant la cartographie devrait être présenté en CTM fin juin/ début juillet et publié cet été.

II. Les concertations sur la cartographie des instances

○ Dans la fonction publique territoriale

- ❖ La cartographie des instances, en FPT, relève de l'autorité territoriale, s'agissant notamment de déterminer s'il y a un CST commun entre commune et CCAS.
- ❖ La décision doit être arrêtée, au plus tard, six mois avant le scrutin.
- ❖ La DGCL, en liaison avec les préfetures et les CDG, établira au 1^{er} semestre 2022 la cartographie de l'ensemble des instances (CAP, CST et CCP) appelées à organiser un scrutin dans la FPT (rappel : 4400 CT en 2018)

○ Dans la fonction publique hospitalière

- ❖ Une concertation globale sur l'ensemble des sujets relatif à l'organisation des élections professionnelles dans la FPH aura lieu avec les organisations syndicales à partir du mois de juin (1^{er} groupe de travail)



III. Le vote électronique et les dérogations possibles



Dans la fonction publique de l'Etat

❖ Les ministères n'envisageant pas à ce stade de déroger au principe de l'élection par voie électronique (sous réserve du dialogue social ministériel en cours)

- ✓ Le Conseil d'Etat
- ✓ Le ministère des affaires étrangères
- ✓ Le ministère des affaires sociales
- ✓ Le ministère des armées
- ✓ Le ministère de la culture
- ✓ Le ministère de l'éducation nationale
- ✓ Le ministère de l'économie et des finances, y compris les IRA
- ✓ Le ministère de l'intérieur
- ✓ Le ministère de la justice (à confirmer)
- ✓ Le ministère de la transition écologique et solidaire, y compris la DGAC
- ✓ Les services du Premier ministre

❖ Les ministères qui pourraient envisager une dérogation

- ✓ Le ministère de l'agriculture, s'agissant de deux ou trois établissements uniquement (à confirmer)
- ✓ Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour une partie des opérateurs



IV. Temps d'échanges

- Quelles sont les attentes des organisations syndicales par rapport à l'organisation des élections professionnelles ?
- Quelles sont les difficultés éventuelles rencontrées à ce stade ?



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention

**Direction générale de
l'administration et de la
fonction publique**